



**ASSOCIATION RESEAU INTERNATIONAL
FORMATION AGRICOLE ET RURALE**

1101 Avenue d'Agropolis
34093 MONTPELLIER Cedex 5

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31.12.2021



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@litis - bât G
521, rue Georges Méliès

Tél. : 0 467 158 935

Fax : 0 467 158 951

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

RESEAU INTERNATIONAL FORMATION AGRICOLE ET RURALE

Association

Aux fonds associatifs de 8 295 euros

SIRET : 812 509 859

1101 Avenue d'Agropolis
34093 MONTPELLIER Cedex 5

Exercice clos le 31.12.2021



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble I'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès

Tél. : 0 467 158 935

Fax : 0 467 158 951

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

**ASSOCIATION RESEAU INTERNATIONAL
FORMATION AGRICOLE ET RURALE**

1101 Avenue d'Agropolis

34093 MONTPELLIER Cedex 5

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXES

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES**



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000
@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100
681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050
51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ASSOCIATION RESEAU INTERNATIONAL FORMATION AGRICOLE ET RURALE

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association RESEAU INTERNATIONAL FORMATION AGRICOLE ET RURALE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Montpellier, le 27 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes
AXIOME AUDIT



Frédéric CARROBE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...							
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage	26 357	17 011	9 346	15 263	5 917	38.77		
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres	2 380		2 380	2 393	13	0.52		
Total I	28 737	17 011	11 726	17 656	5 930	33.59		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	14 698		14 698		14 698		
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	3 101 912		3 101 912	4 305 455	1 203 543	27.95	
	Valeurs mobilières de placement							
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités	1 312 415		1 312 415	729 439	582 975	79.92	
Charges constatées d'avance (2)	39 420		39 420	31 662	7 758	24.50		
Total II	4 468 445		4 468 445	5 066 556	598 111	11.81		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 497 182	17 011	4 480 171	5 084 212	604 041	11.88		

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 836 131 00076 - APE: 6920Z

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	8 295	8 295			
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)					
Situation nette (sous total)	8 295	8 295			
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	8 295	8 295			
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques	1 470		1 470	
	Provisions pour charges	5 149	2 310	2 839	122.90
	Total III	6 619	2 310	4 309	186.53
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	131 098	74 370	56 728	76.28
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	36 124	13 354	22 770	170.51
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	112		112	
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance	4 297 922	4 985 882	687 960	13.80	
Total IV	4 465 257	5 073 607	608 350	11.99	
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 480 171	5 084 212	604 041	11.88	

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 80 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 832 836 131 00076 - APE: 6920Z

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

87 724

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	702 658	363 529	339 128	93.29
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		655	655	100.00
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	84	483	399	82.63
Total I	702 742	364 667	338 075	92.71
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	452 981	248 727	204 255	82.12
Aides financières	195	187	8	4.13
Impôts, taxes et versements assimilés	4 290	1 780	2 510	141.03
Salaires et traitements	169 140	78 237	90 903	116.19
Charges sociales	61 697	28 849	32 848	113.86
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 266	5 453	1 813	33.26
Dotations aux provisions	4 309	2 310	1 999	86.53
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	962	222	740	333.20
Total II	700 841	365 765	335 076	91.61
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 901	1 098	2 998	273.15

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers	AXIOME AUDIT					
	Audit					
	Commissariat aux comptes					
	@ 7 CENTER - Immeuble Artis - Bât. G					
	521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER					
	Tél: 04 67 15 83 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr					
	SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z					
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		1 901		1 098	2 998	273.15
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion				1 194	1 194	100.00
Sur opérations en capital				225	225	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V				1 419	1 419	100.00
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		1 901			1 901	
Sur opérations en capital				322	322	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		1 901		322	1 579	491.03
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		1 901		1 098	2 998	273.15
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		702 742		366 086	336 656	91.96
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		702 742		366 086	336 656	91.96
5. EXCEDENT OU DEFICIT						

ANNEXE

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	10
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	10
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	12
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Evaluation des immobilisations corporelles	13
Evaluation des créances et des dettes	13
Evaluation des valeurs mobilières de placement	13
Produits à recevoir	14
Charges à payer	14
Charges et produits constatés d'avance	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 836 131 00076 - APE: 6920Z

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 480 170.97 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 702 741.72 Euros et dégagant un excédent de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association ARFAR est une association dont l'objet est d'initier, de conduire et de gérer les actions du réseau international Formation Agricole et Rurale (Réseau FAR). Ce réseau a pour finalité la formation des agriculteurs et des populations rurales en contribuant à la création et au développement de dispositifs de formations agricoles, techniques et professionnelles, en particulier dans les pays en développement.

Sur l'exercice, l'association a réalisé les actions suivantes :

- Clôture du projet PARFAR (CZZ1933).
- Poursuite du projet ACA-RIFAR (CZZ2509) : élaboration du document de programmation technique et financière (DPETF), animation d'un séminaire international en collaboration avec la CEDEAO et le ROPPA, activités de consolidation des réseaux nationaux, gestion d'actions de communication (FAR ACTU mensuel, mise à jour du site internet, 2 revues FAR THEMA, FAR CARTO etc), construction du master MIFAR.
- Gestion des dossiers du chargé de mission Appui Pays en arrêt longue maladie par le Secrétaire Exécutif et les chargées de mission. Un recrutement est prévu en 2022 pour pallier cette situation.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

La situation sanitaire mondiale liée au Covid19 a entraîné :

- le report d'activités nécessitant le présentiel (missions, organisation d'ateliers etc),
- l'équipement en télétravail des chargées de mission et assistante de gestion,
- un report de certaines activités pour lesquelles le présentiel était nécessaire (mais réalisées en 2021 quand même).

Pour faire face à cette situation exceptionnelle qui s'est traduite par une très forte réduction d'activité, l'association a mobilisé :

- un télétravail à temps partiel pour les chargés de mission,
- le recourt à des experts locaux pour assurer des prestations à l'étranger,
- le report de certaines activités sur 2022.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration des états financiers 2021 de l'association, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. A la date d'arrêté des comptes de l'association, l'épidémie de Covid-19 continue d'impacter l'activité de l'association mais les moyens

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Commissariat aux comptes

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G

521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

Tel: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr

SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

mis en place (télétravail, report d'activités, recours à l'expertise locale) permettent de poursuivre les activités.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes

@ 7 CENTER - Immeuble Attis - Bat. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	2 790		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	26 335		1 349
TOTAL	29 125		1 349
Prêts, autres immobilisations financières	2 393		7 153
TOTAL	2 393		7 153
TOTAL GENERAL	31 517		8 501

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			2 790	2 790
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 116	23 567	23 567
TOTAL		4 116	26 357	26 357
Prêts, autres immobilisations financières		7 165	2 380	2 380
TOTAL		7 165	2 380	2 380
TOTAL GENERAL		11 281	28 737	28 737

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	42	279		321
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 820	6 987	4 116	16 690
TOTAL	13 861	7 266	4 116	17 011
TOTAL GENERAL	13 861	7 266	4 116	17 011

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	279				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 987				
TOTAL	7 266				
TOTAL GENERAL	7 266				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - B4t. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	2 310	2 839			5 149
Autres provisions pour risques et charges		1 470			1 470
TOTAL	2 310	4 309			6 619
TOTAL GENERAL	2 310	4 309			6 619
Dont dotations et reprises d'exploitation		4 309			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 380	2 380	
Autres créances clients	14 698	14 698	
Divers état et autres collectivités publiques	3 100 000	1 300 000	1 800 000
Débiteurs divers	942	942	
Charges constatées d'avance	39 420	39 420	
TOTAL	3 157 440	1 357 440	1 800 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	131 098	131 098		
Personnel et comptes rattachés	8 515	8 515		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 475	22 475		
Autres impôts taxes et assimilés	5 135	5 135		
Autres dettes	112	112		
Produits constatés d'avance	4 297 922	4 297 922		
TOTAL	4 465 257	4 465 257		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

**AXIOME AUDIT
Audit**

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 100 942
Total	3 100 942

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 984
Dettes fiscales et sociales	11 789
Autres dettes	112
Total	20 885

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		39 420
Total		39 420
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		4 297 922
Total		4 297 922

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice pour un montant de 2839 € portant le total de l'engagement à 5149 €.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	2 071
45 à 54 ans	11 à 20 ans	997
35 à 44 ans	21 à 30 ans	1 960
moins de 35 ans	plus de 30 ans	121
Engagement total		5 149

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 66 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over fort.
- taux d'inflation : 1.80 %
- taux d'actualisation : 1.00 %

AXIOME AUDIT

Audit

Commissariat aux comptes

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		5 149	



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès

Tél. : 0 467 158 935

Fax : 0 467 158 951

axiomeaudit@axiomeassocies.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse

axiomeaudit@axiomeassocies.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex

axiomeaudit@axiomeassocies.fr

Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

ASSOCIATION RESEAU INTERNATIONAL FORMATION AGRICOLE ET RURALE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention de prestation de services – Montpellier SupAgro**

Les caractéristiques principales de cette convention sont les suivantes :

- Objet : Signature d'une convention de prestation de services entre l'Institut des Régions Chaudes (IRC) de l'établissement Montpellier SupAgro et l'association Réseau Far en date du 16 décembre 2020.
- Modalités financières : L'Association du Réseau International Formation Agricole et Rurale (ARFAR) avait signé le 17 janvier 2020 une convention de subvention avec L'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre du projet « ADEX FAR 3 ».

Dans le cadre de ce projet, l'ARFAR bénéficie de :

- La mise à disposition d'expertises par l'établissement d'enseignement supérieur en agronomie Montpellier SupAgro dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet,
- L'accueil du secrétariat exécutif de l'ARFAR au sein de l'IRC de Montpellier SupAgro, via la mise à disposition de locaux de Montpellier SupAgro au profit de l'ARFAR pour les besoins exclusifs de ses agents, et d'une partie du temps de travail du Directeur de l'IRC, Monsieur Khalid BELARBI, en tant que secrétaire exécutif de l'ARFAR.

Le coût total de ces prestations s'élève à 38 250 euros par an à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette charge n'a pas changé en 2021.

- Personne concernée : Monsieur khalid BELARBI, Directeur de l'Institut des Régions Chaudes (IRC) de Montpellier SupAgro et Secrétaire exécutif de l'association Réseau Far.

▪ **Convention de rétrocession – Montpellier SupAgro**

Les caractéristiques principales de cette convention sont les suivantes :

- Objet : Signature d'une convention de rétrocession entre l'Établissement d'enseignement supérieur Montpellier SupAgro et l'association du Réseau International Formation Agricole et Rurale (ARFAR) en date du 7 mars 2016 dans le cadre du financement l'Agence Française de Développement au titre du projet « ADEX FAR 2 ».

- Modalités financières : Compte tenu de l'avancement du projet, les produits comptabilisés au titre de l'exercice 2022 représentent 127 359 euros.
- Personne concernée : Monsieur khalid BELARBI, Directeur de l'Institut des Régions Chaudes (IRC) de Montpellier SupAgro et Secrétaire exécutif de l'association Réseau Far.

A Montpellier, le 27 mai 2022

**Le Commissaire aux Comptes
AXIOME AUDIT**



Frédéric CARROBE

AIGUES-MORTES • ALÈS • ARLES • AVIGNON • BÉZIERS • CASTELNAU-LE-LEZ • FRONTIGNAN • JACOU • LA GRANDE MOTTE
LE GRAU DU ROI • MÈZE • MONTPELLIER • NARBONNE • NÎMES • PERPIGNAN • TARASCON • THUIR

FORMATION AUDIT

CONSEIL EXPERTISE COMPTABLE

AUDIT SOCIAL

FORM

FISCAL

AUDIT

CONSEIL EXPERTISE

SOCIAL FORMATION
FISCAL

EXPERTISE COMPTABLE

FORMA

CONSEIL

SOCIAL

AUDIT

EXPERTISE COMPTABLE

FORMATION

AUDIT

FISCAL



AXIOME AUDIT

@7center • Immeuble l'@ltis • Bat G
521, rue Georges Méliès • 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 15 89 35 • Fax : 04 67 15 89 51

681, chemin du Mas de la Bedosse • 30100 Alès

51, rue Louis Delaunay • BP 10640 • 66050 Perpignan Cedex
Tél. : 04 68 52 99 99 • Fax : 04 68 52 99 98

www.axiomeassociés.fr

Membre Indépendant



DIFFERENCE



